

Annexe 1 : Principaux habitats humides présents sur le périmètre

Habitats	Directive habitats (92/43/CEE)	Intérêt particulier (selon Conservatoire botanique national de Porquerolles)	Superficie (ha)
Lagunes	oui prioritaire		Environ 4500 ha
Herbiers à Ruppia	oui		
Herbiers de Zostères	oui	Intérêt régional à national. Milieux rares à l'échelle nationale	
Formations pionnières à salicornes annuelles et soudes	oui		Environ 1900 ha
Hautes jonçaiès : pelouses hautes du Juncio maritimi	oui		
Basses jonçaiès à légumineuses du Trifolion maritimi	oui	Certaines formations très riches	
Prés salés méditerranéens	oui		Environ 1000 ha
Prés halopsammophiles	oui	Grande richesse floristique	
Formations annuelles des amas organiques des bords d'étang	oui		
Prés salés des bords de sansouïres	oui		
Fourrés salés méditerranéens ou sansouïres et bourrelets en bords d'étang	oui		Environ 130 ha
Scirpaies halophiles	non		
Roselières	non		
Formations à Lavande de mer	oui	Milieux rares à l'échelon national	
Steppes salées à Limonium	oui prioritaire	Milieux rares à l'échelle nationale et européenne	Environ 200 ha
Dunes mobiles embryonnaires	oui	Intérêt régional Milieux menacés à l'échelle régionale	Environ 50 ha
Dunes fixées (dunes grises)	oui prioritaire	Intérêt régional. Milieux fragiles et menacés de reconstitution longue	
Communautés dunaires à Malcomia	oui	Intérêt régional. Milieux rares et riches très menacés	Environ 40 ha
Pelouses dunales à annuelles	oui	Intérêt régional. Milieux rares et riches	
Dépression humides sableuses interdunaires	non		
Végétation des lasses de mer	oui	Intérêt régional. Milieux raréfiés sur l'ensemble du territoire régional	Environ 200 ha

Annexe 2 : Résultats des comptages Wetlands International réalisés le 13 janvier 2002 par la LPO-Aude sur les secteurs du futur site Ramsar

Zone d'observation/ espèce observée	Gruissan- nais	Narbon- nais	Bages - Sigean	La Palme / Coussoules	Salin Port-la Nouvelle	Nb total d'individus	Critère 1%
Grèbe castagneux	4					4	3400
Grèbe huppé	2	1	1257	61		1321	1500
Grèbe à cou noir			779			779	2800
Ibis sacré			8			8	
Flamant rose	884	26	2682	361	104	4057	1000
Héron cendré		3	25	19	8	55	2200
Héron gardeboeuf		2				2	2800
Aigrette garzette	51	1	114	7	46	219	1300
Grande aigrette	3	2	44	1		50	470
Oie cendrée		1				1	
Tadorne de Belon	40		493	28	3	564	750
Tadorne Casarca			2			2	
Canard colvert	1128	12		121		1261	10 000
Sarcelle d'hiver	80			340		420	10600
Canard pilet	49		4			53	10000
Canard souchet	88	5		2		95	4500
Canard chipeau	64	1				65	1100
Canard siffleur	310					310	3000
Nette rousse	2					2	500
Fuligule morillon		2				2	7000
Fuligule milouin		14				14	10000
Eider à duvet			8			8	
Râle d'eau			2			2	
Poule d'eau	10			2		12	20000
Foulque macroule	4500	160	2002	16		6678	20000
Grand gravelot	25					25	730
Gravelot à collier inter.	100			32		132	660
Pluvier argenté	174			3		177	2500
Bécasseau variable	481			241		722	13300
Bécasseau minute	62		141	18		221	2000
Bécasseau sanderling	3					3	
Bécasseau sp.	269		2390			2659	
Courlis cendré	2		102	13		117	
Chevalier gambette	12			6	3	21	
Chevalier guignette	7		8			15	
Bécassine des marais		4				4	
Mouette rieuse	463	41	2367	35	270	3176	15000
Goéland railleur			1			1	
Sterne caugek	3		24			27	
Guifette moustac		8	8			16	
Goéland leucophée						2799	7000
Grand Cormoran						542	3100
TOTAL GENERAL						26641 individus	<i>1 espèce >1%</i>

Annexe 3 : informations complémentaires concernant les insectes, les reptiles, les amphibiens et les chiroptères

Les Chiroptères

Sur les 31 espèces de chauve souris répertoriées en France (25 en Languedoc Roussillon), 17 sont présentes sur le futur site RAMSAR, soit respectivement près de **50 %** et **60 %** de la diversité nationale et régionale. Par ailleurs, outre cette grande richesse spécifique, ces espèces ont une **valeur patrimoniale indéniable** allant au-delà des simples frontières nationales (*protection intégrale*) puisque beaucoup d'entre elles sont inscrites à la Convention de Berne et/ou à la Directive Habitats et même parfois citées dans le livre rouge IUCN des espèces menacées au niveau mondial (cf. tableau ci-dessous).

Espèces	Nom Latin	Livre rouge (France)	Livre rouge (Monde)	Convention de Berne	Directive Habitats
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	S	-	An. 2	An. 4
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	S	-	An. 2	An. 4
Minioptère de Schreiber	<i>Miniopterus schreibersi</i>	V	LR : nt	An. 2	An. 2 + 4
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	V	-	An. 2	An. 2 + 4
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	V	LR : nt	An. 2	An. 2 + 4
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	S	-	An. 2	An. 4
Murin à oreilles échançrée	<i>Myotis emarginatus</i>	V	VU	An. 2	An. 2 + 4
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	V	LR : nt	An. 2	An. 4
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	-	An. 3	An. 4
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	?	?	An. 2	An. 4
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	S	-	An. 2	An. 4
Oreillard méridional	<i>Plecotus austriacus</i>	S	-	An. 2	An. 4
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequorum</i>	V	LR : cd	An. 2	An. 2 + 4
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	V	VU	An. 2	An. 2 + 4
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	R	-	An. 2	An. 4
Rhinolophe euryale					An. 2 + 4
Vespertilion de Cappacini					An. 2 + 4

Légende :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ S : espèce à surveiller (national) ▪ R : espèce rare (national) ▪ V : espèce vulnérable (national) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VU : espèce vulnérable (mondial) ▪ LR : faible risque (nt : quasi menacé et cd : dépendant de mesures de conservation)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ An 2 : Annexe 2 ▪ An 4 : Annexe 4 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ An 3 : Annexe 3 ▪ An 2 + 4 : Annexes 2 et 4

Les reptiles et les amphibiens

L'inventaire des espèces sur le futur site Ramsar des étangs de la Narbonnaise permet de reconnaître respectivement 10 et 15 espèces d'amphibiens et de reptiles, toutes bien représentées (peu d'espèces en faible effectif ou en limite d'aire) et faisant l'objet d'une protection intégrale au niveau national. Concernant les batraciens, ils représentent pas moins de 66,6 % des espèces régionales (au sens biogéographique et non administratif du terme) et 37 % des espèces nationales (espèces strictement insulaires exclues). Pour les reptiles, les chiffres avancés correspondent quant à eux à 62,5 % des espèces régionales et 53,5 % des espèces nationales.

Espèces	Nom Latin	Livre rouge (France)	Livre rouge (Monde)	Convention de Berne	Directive Habitats
AMPHIBIENS					
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	V	-	An. 3	An. 4
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	S	-	An. 3	-
Discoglosse peint	<i>Discoglossus pictus</i>	S	-	An. 2	An. 4
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	V	-	An. 3	-
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	S	-	An. 3	-
Crapaud des joncs	<i>Bufo calamita</i>	S	-	An. 2	An. 4
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	S	-	An. 2	An. 4
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	S	-	An. 3	An. 5
Grenouille de Perez	<i>Rana perezi</i>	S	-	An. 3	An. 5
Grenouille de Graf	<i>Rana kel. grafi</i>	-	-	An. 3	An. 5
REPTILES					
Gécko de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	S	-	An. 3	-
Hémidactyle verruqueux	<i>Hemidactylus turcicus</i>	R	-	An. 3	-
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>	V	-	An. 2	-
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	S	-	An. 2	An. 4
Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>	S	-	An. 3	-
Psammodrome algire	<i>Psammodromus algirus</i>	S	-	An. 3	-
Psammodrome des sables	<i>Psammodromus hispanicus</i>	S	-	An. 3	-
Seps strié	<i>Chalcides chalcides</i>	S	-	An. 3	-
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	S	-	An. 3	-
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	S	-	An. 3	-
Couleuvre à échelons	<i>Elaphe scalaris</i>	S	-	An. 3	-
Couleuvre coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	S	-	An. 3	-
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	S	-	An. 3	-
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	S	-	An. 3	-

Légende :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ S : espèce à surveiller (national) ▪ R : espèce rare (national) ▪ V : espèce vulnérable (national) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ An 2 : Annexe 2 ▪ An 3 : Annexe 3 ▪ An 4 : Annexe 4 ▪ An 2 + 4 : Annexes 2 et 4
--	--

Cette richesse spécifique à première vue importante l'est par ailleurs d'autant plus lorsque que l'on se réfère au rapport nombre d'espèces / surface du site. En effet, par comparaison avec des sites du même contexte biogéographique, à savoir du Midi Méditerranéen français, celui de la Narbonnaise figure parmi les plus intéressants (cf. Tableau ci-dessous).

Sites	Surface (Km ²)	Nombre de batraciens	Nombre de reptiles	Total des espèces	Rapport espèces / surface
Massif du Cheiron (06)	250	6	15	21	0,08
Massif des Maures (83)	1300	8	15	23	0,02
Mont St-Victoire (13)	70	6	11	17	0,24
Camargue (13)	780	5	14	19	0,02
Massif de la Gardiole et étangs de Vic (34)	75	8	15	23	0,31
Massif des Albères (66)	300	12	18	30	0,10
Massif du Caroux	500	7	18	25	0,05
Etangs du Narbonnais	117	10	15	25	0,21

Les Insectes

Espèces	Nom Latin	Livre rouge (France)	Livre rouge (Monde)	Convention de Berne	Directive Habitats
ODONATES					
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	E	VU	An. 2	An. 2
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	-	VU	-	-
ORTHOPTERES					
Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	I	VU	An. 2	An. 4
LEPIDOPTERES					
Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	V	-	-	-
Zygène cendrée	<i>Zygaenia rhadamanthus</i>	I	-	-	An. 2

Légende :

▪ S : espèce à surveiller (national)	▪ V : espèce vulnérable (national)
▪ R : espèce rare (national)	▪ VU : espèce vulnérable (mondial)

▪ An 2 : Annexe 2	▪ An 3 : Annexe 3
▪ An 4 : Annexe 4	▪ An 2 + 4 : Annexes 2 et 4

Cette liste non exhaustive d'insectes répertoriés sur le futur site Ramsar montre la présence de quelques espèces menacées ou vulnérables aussi bien au niveau national, communautaire que mondial. Par ailleurs, outre ces quelques insectes, les **Coléoptères** et notamment les *Carabiques* sont particulièrement bien représentés sur les étangs de la Narbonnaise compte tenu de leur spécificité zones humides.

En effet, bien que non classés au niveau national et communautaire, certains de ces individus tels le *Cylindera paludosa* (côtes Méditerranéennes de l'Espagne, Roussillon et Camargue en France), le *Lophyridia lunulata* (inféodé aux côtes Méditerranéennes) ou encore le *Pogonus luridipennis* (espèce assez rare) ont une protection locale et sont surtout particulièrement représentatifs du milieu méditerranéen et plus précisément des bordures d'étangs et de lagunes.

Enfin, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée en France, vulnérable sur la liste rouge, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, a été observé à plusieurs reprises sur le territoire, notamment sur l'île de Sainte-Lucie.